

LES JOUETS : LES EXIGENCES ET LES ESSAIS DE SÉCURITÉ

SITUATION

Pour répondre à la préoccupation croissante des consommateurs concernant la sécurité des jouets, l'Union Européenne a publié une nouvelle DIRECTIVE SUR LA SECURITE DES JOUETS qui comprend plusieurs nouveaux points d'attention et actions pour la mise en application.

Les jouets appartiennent à un groupe de produits très réglementés au sein de l'Europe. Les fabricants et les importateurs de jouets font face à des obligations très strictes en ce qui concerne le **marquage CE** des jouets selon les prescriptions définies par la **DIRECTIVES SUR LA SÉCURITÉ DES JOUETS (88/278/48 CE** récemment remplacée par **2009/48/CE**). **Cette nouvelle directive entre en vigueur en 2011.**

La directive UE sur la sécurité des jouets ne définit non seulement ce que sont les jouets, mais aussi les différentes exigences quant à la sécurité et la santé auxquelles les jouets doivent satisfaire.

En apostant le marquage CE sur les jouets, on indique en principe que la directive sur la sécurité des jouets a été respectée. De toute façon, il est interdit de vendre des jouets sans marquage CE.

LE MARQUAGE CE ET LES ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ

Le **marquage CE** n'est pas une appréciation de la qualité mais indique en principe que l'article correspond à une série d'exigences minimales dans le domaine de la **sécurité** et de la **santé** des utilisateurs ou de tierces parties.

Pour apposer ce marquage CE, le producteur ou l'importateur doit disposer d'une **attestation de conformité**, indiquant que la Directive sur la Sécurité des Jouets a été bien respectée et que le jouet satisfait à toutes les exigences légales dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. L'attestation ou **auto-certification** est un élément-clé dans le contexte de la **responsabilité du fait des produits**. Étant donné que les conséquences juridiques et économiques en cas d'abus sont énormes, les sociétés légitimes observent cette législation de manière très stricte.

La conformité des jouets aux différents critères de sécurité et de santé en vigueur est généralement fondée sur des résultats d'essai et parfois sur des rapports de contrôle ou des attestations livrés par un laboratoire agréé tels que Centexbel.

Les producteurs ou importateurs incapables de présenter de telles attestations font face aux réclamations de dommages-intérêts et aux coûts élevés suite à l'enlèvement de produits dangereux du marché.

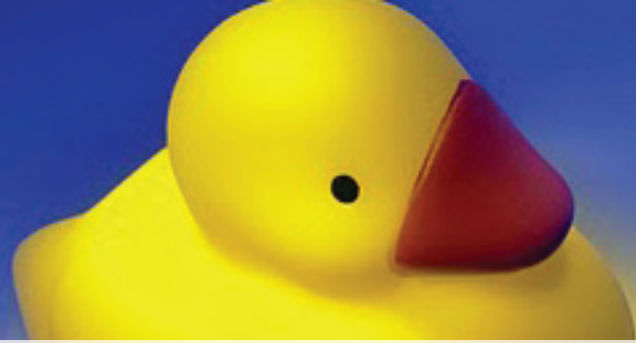
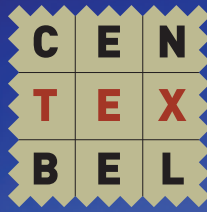
L'importation en masse de jouets de contrefaçon voire très dangereux de l'Asie ne fait qu'augmenter le nombre de contrôles des autorités dans l'avenir.

La présence de substances toxiques ou d'éléments détachés qui peuvent être avalés sont des problèmes les plus souvent détectés. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de bébés et de jeunes enfants sont admis à l'hôpital à cause d'accidents à la maison avec des jouets. Chaque année, plusieurs jouets marqués CE sont enlevés obligatoirement du marché suite à leur non-conformité aux exigences (liste RAPEX).

MODIFICATIONS MAJEURS À LA NOUVELLE DIRECTIVE SUR LA SECURITE DES JOUETS 2009/48/CEE (D'APPLICATION À PARTIR DE 2011)

- défense totale de cancérigènes
- les jouets vendus avec des aliments doivent être emballés séparément
- normes maximales adaptées concernant les métaux lourds, le plomb, le cadmium et la mercure
- régulation des colorants cancérigènes
- les jouets produisant du bruit doivent satisfaire à la norme européenne d'application
- les résultats des analyses de risque doivent être sauvegardés dans la documentation technique
- respect des exigences essentielles concernant la santé et la sécurité
- attestation de conformité comportant une photo et numéro de produits uniques





ESSAIS DE CONFORMITÉ AVEC LA DIRECTIVE SUR LA SÉCURITÉ DES JOUETS

La norme européenne EN 71 définit les méthodes d'essai et les critères auxquels les jouets doivent satisfaire selon la dernière directive sur la sécurité des jouets. Cette norme comprend onze catégories en fonction des propriétés, méthodes et accords spécifiques :

1. PROPRIÉTÉS MÉCANIQUES et PHYSIQUES des matériaux et de la construction - EN 71-1
2. RÉSISTANCE AU FEU - EN 71-2
3. MIGRATION de certains composants tels que les métaux lourds - EN 71-3
4. boîtes d'expériences chimiques – EN 71-4
5. jouets chimiques autres que les boîtes d'expériences chimiques - EN 71-5
6. symboles d'avertissement pour indiquer l'âge – EN 71-6 : exigences sur l'emploi et la forme des symboles indiquant l'âge
7. peinture lavable - EN 71-7 : exigences et méthodes d'essai
8. balançoires, toboggans et similaires pour usage domestique, à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison - EN 71-8
9. COMPOSANTS ORGANIQUES CHIMIQUES tels que les monomères, plastifiants, résidus de solvants d'enduction ou de laques, agents ignifuges, colorants - EN 71-9 : exigences pour des jouets donnant lieu au contact avec la bouche, la peau et les yeux ou qui risquent d'être avalés ou mis à la bouche pour sucer.
En général, il est strictement défendu d'utiliser des substances ou des préparations nocives dans la fabrication de jouets (EU directives 67/548/CEE, 76/769/CEE et 88/379/CEE, REACH annexe XVII)
10. COMPOSANTS CHIMIQUES ORGANIQUES - EN 71-10 : préparation et extraction de certains composants organiques des jouets en fonction du type de matériau (polymères, textiles), les composants et limites de détection envisagés
11. COMPOSANTS CHIMIQUES ORGANIQUES - EN 71-11 : MÉTHODES D'ESSAI

CE QUE CENTEXBEL OFFRE À L'INDUSTRIE DES JOUETS

ANALYSES RAPIDES DE JOUETS

Centexbel offre un paquet d'essais dans le cadre de la nouvelle directive sur la sécurité des jouets comportant, entre autres, la détermination de composants chimiques (EN 71-3), le comportement au feu (EN 71-2) et des essais mécaniques (EN 71-1) de jouets dont un nombre d'essais correspondants sont effectués sous accréditation. Notre expertise dans la composition chimique de textiles et dans les substances chimiques nous permet de détecter et d'analyser rapidement les composants chimiques organiques les plus courants (EN 71-9, 10 & 11). Centexbel effectue en outre des essais de lavage sur des articles pour les bébés et les enfants.

SERVICE SPÉCIALISÉ EN LA SÉCURITÉ DE PRODUITS

En sus des exigences de la directive sur la sécurité des jouets, l'industrie des jouets doit tenir compte des exigences plus générales (REACH, RoHS...) qui sont d'application sur tous les produits et qui restreignent l'utilisation de certaines substances chimiques, telles que le cadmium, les colorants azoïques, les phtalates...

PAQUET D'ESSAIS REACH

Centexbel a mis à point un paquet d'essais pour analyser vos produits sur la présence de substances extrêmement préoccupantes comme étant définies par REACH.

OEKO-TEX & CERTIPUR

Centexbel est une organisation de certification agréée par Oeko-Tex et CertiPUR. Les produits qui répondent aux exigences très strictes d'Oeko-Tex et de CertiPUR répondent automatiquement à toutes les directives européennes au niveau des métaux lourds, des colorants azoïques, plastifiants, composés d'étain organique, produits ignifuges, substances antimicrobiennes... **Si vous disposez d'un certificat Oeko-Tex et/ou CertiPUR beaucoup d'analyses dans le cadre de la directive sur la sécurité des jouets sont devenues superflues !**

CONSULTANCE TECHNOLOGIQUE

En cas de détection d'une non-conformité, nous vous mettons en contact avec nos consultants technologiques afin de résoudre le problème. Centexbel vous assiste en effectuant une analyse de risque de certains jouets et en la rédaction et la mise à jour de vos fichiers techniques portant à la conformité avec la directive sur la sécurité des jouets. Centexbel organise des formations appropriées pour tous vos membres de personnel actifs dans l'achat de jouets ou dans la rédaction de fichiers techniques.



CENTEXBEL - GENT
Technologiepark, 7
BE - 9052 Zwijnaarde
tel: +32 9 220 41 51
fax: +32 9 220 49 55
gent@centexbel.be
www.centexbel.be

